

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 MARS

RESCRIPT DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

Nous avons publié hier la Proclamation du nouvel Empereur au peuple allemand. Voici maintenant le Rescrit au chancelier de l'Empire, M. de Bismarck, dont nous avons parlé :

RESCRIPT

L'Empereur et Roi au chancelier de l'Empire et président du ministère d'Etat.

« Mon cher prince,
» En inaugurant mon règne, c'est pour moi un besoin de m'adresser à vous, le premier serviteur de mon père, qui repose maintenant en paix dans le sein du Seigneur, à vous qui l'avez si fidèlement servi durant tant d'années.
» Vous avez été le fidèle et courageux conseiller qui a dirigé sa politique et en a assuré le succès. Je vous dois, moi et ma Maison, une grande reconnaissance. Vous avez donc le droit de savoir avant tous quels sont les points de vue d'après lesquels devra se régler la conduite de mon gouvernement.

PRÉMINENCE DE LA PRUSSE

» Les règlements établis par la Constitution et par le droit, pour l'empire et pour la Prusse, doivent d'abord être consolidés dans le respect et dans les mœurs de la nation. Il faut donc éviter, autant que possible, les ébranlements qu'occasionnent les changements fréquents des institutions de l'Etat et des lois.

» L'accomplissement des tâches qui incomberont au gouvernement impérial devra laisser intacts les bases solides sur lesquelles l'Etat prussien a, jusqu'à présent, reposé en sécurité. Pour l'empire, les droits constitutionnels de tous les gouvernements confédérés devront être scrupuleusement respectés, de même en ce qui concerne les droits du Reichstag. Mais il convient d'exiger du Reichstag et des gouvernements un

semblable respect à l'égard des droits de l'empereur.

RESPECT DE LA CONSTITUTION

» Il ne faut pas perdre de vue que ces droits réciproques ne doivent avoir pour objet que le développement de la prospérité publique, laquelle reste la loi suprême ; et l'on doit constamment tenir compte, dans la plus complète mesure, des besoins nationaux qui viennent à se produire, à s'affirmer nettement. La plus nécessaire et la plus sûre garantie pour le tranquille accomplissement de cette mission est, à mon avis, dans la conservation non affaiblie des forces défensives du pays, de mon armée éprouvée, de la marine aujourd'hui florissante et à laquelle l'acquisition de nos possessions d'outre-mer impose de graves devoirs.

L'ARMÉE ET LA MARINE

» Armée et marine devront toujours être tenues, sous le rapport de l'instruction militaire et de l'organisation, à cette hauteur qui a fait leur gloire et qui assure leurs qualités dans l'avenir.

» Je suis résolu à gouverner et l'empire et la Prusse en observant religieusement les dispositions de la Constitution impériale et royale. Ces dispositions ont été établies, par mes prédécesseurs sur le trône, avec la sage connaissance des incontestables besoins et des obligations si difficiles de la vie sociale et politique. Il convient qu'elles soient de toutes parts respectées pour que leur force et leur action bienfaisante puissent se manifester.

TOLÉRANCE RELIGIEUSE

» Je veux que le principe de tolérance religieuse, que depuis des siècles ma Maison a tenu pour sacré, continue d'être une protection pour tous mes sujets à quelque famille religieuse, à quelque confession qu'ils appartiennent. Chacun d'eux est également près de mon cœur : tous n'ont-ils pas également, aux jours de danger, prouvé leur absolu dévouement ?

PAS DE SOCIALISME D'ÉTAT

» D'accord avec ce que pensait mon im-

périal père, j'appuierai chaudement tous les efforts de nature à favoriser la prospérité économique des différentes classes de la société, à concilier les intérêts rivaux, à atténuer autant que faire se peut les déficiences inévitables. Néanmoins, je ne veux pas éveiller cette espérance qu'il soit possible de mettre un terme à tous les maux de la société, au moyen de l'intervention de l'Etat.

L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION

» Je considère que la question des soins à donner à l'éducation de la jeunesse est intimement liée aux questions sociales. Une éducation plus haute doit être rendue accessible à des couches de plus en plus étendues, mais on devra éviter qu'une demi-instruction ne vienne à créer de graves dangers, qu'elle ne fasse naître des prétentions d'existence que les forces économiques de la nation ne sauraient satisfaire. Il faut également éviter qu'à force de chercher exclusivement à accroître l'instruction, on en vienne à négliger la mission éducatrice. Une race élevée dans les principes sains de la crainte de Dieu et dans des mœurs simples pourra seule posséder assez de force de résistance pour surmonter les dangers qu'à notre époque d'ardente agitation économique, les exemples de vie à outrance donnés par quelques-uns font courir à la collectivité.

ÉCONOMIES ADMINISTRATIVES

» C'est ma volonté qu'aucune occasion ne soit négligée, dans le service public, de travailler à réagir contre la tentation de faire des dépenses exagérées. Mon examen impartial est assuré à tous les projets de réformes financières, si la vieille économie prussienne ne permet pas d'éviter le recours à de nouvelles charges ou d'amener un allègement des exigences actuelles.

» Je tiens pour très louable l'autonomie administrative accordée dans l'Etat à des Associations grandes ou petites.

» Toutefois je pose en question si le droit de prélever des taxes, accordé à ces Associations, droit qu'elles exercent sans tenir compte suffisamment des charges imposées

en même temps par l'empire et par chaque Etat, n'a pas pour effet de créer un fardeau hors de proportion avec ses moyens. De même, il convient d'examiner si on ne pourrait pas introduire dans la hiérarchie administrative une simplification qui, en diminuant le nombre des fonctionnaires, permettrait une augmentation des traitements.

» Si nous parvenions à asseoir fortement les bases de la vie politique et sociale, j'éprouverais ensuite une satisfaction particulière à pouvoir donner son plein épanouissement à la floraison, déjà si richement établie dans tout l'empire, de la science et de l'art allemand.

» Pour la réalisation de ces intentions, je compte sur le dévouement dont vous avez donné tant de preuves et sur le concours de votre expérience consommée. Puisse-t-il ainsi m'être donné, grâce à la collaboration unanime des organes de l'empire, à l'activité dévouée de la représentation populaire et à celles de toutes les autorités, grâce à la coopération confiante de toutes les classes de la population, puisse-t-il m'être donné de conduire, dans un développement pacifique, l'Allemagne et la Prusse à de nouveaux honneurs.

» Indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire, je serai satisfait si, plus tard, on dit de mon règne qu'il a été bienfaisant pour mon peuple, utile à mon pays et une bénédiction pour l'Empire.

» Berlin, 12 mars 1888.

» Votre affectionné,
» FREDÉRIC. »

La Proclamation de Frédéric III

La proclamation du nouvel empereur d'Allemagne à son peuple exprime des sentiments pacifiques dans des termes bien faits pour rassurer l'Europe.

Il s'en dégage une profonde horreur de la guerre et une sérieuse volonté de s'attacher à la conjurer.

C'est la première fois qu'en Allemagne on

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE V

C'était pourtant un charmant séjour que celui de Méran, et le voyage, à lui seul, forme une série d'enchantements.

Les lacs d'azur, d'émeraude, de jaspé ou de topaze enlacent, comme les pierreries d'un collier, la base verdoyante des montagnes. Ils se découpent en caps, en golfes, en promontoires. Ils se couronnent de glaciers, attendant en leur sein tranquille, pour leur communiquer une part de leur sérénité, les rivières affolées, les ruisseaux bondissants, les torrents qui bouillonnent rapides comme la flèche, frangés d'écume sur leur sombre lit de schiste.

En d'autres circonstances, Giselle aurait joui avec ivresse de ces merveilles de la nature qu'elle ne connaissait que par ouï-dire. Mais à l'heure présente ses yeux se fixaient sans regard sur les cimes glacées ; à peine si elle répondait aux cris d'admiration de Frida, lorsque celle-ci s'émerveillait des

tapis de fleurs bordés par les soubassements de granit de pyramides sans fin, ou festonnés par des frises de glace transparente comme le cristal et bleue comme l'azur du ciel.

Elle aurait donné, pour les sables du Brandebourg, les bois sombres, les riantes pâturages, les ondes limpides et tous ces parterres charmants de la flore alpestre, où, sous la grappe empourprée du rhododendron, le myosotis vient abriter ses corolles de pâle turquoise.

Son cœur n'était pas là ! Elle l'avait laissé à Berlin, attendant Raoul, avec son sourire, ses espoirs et ses joies.

Courtes joies ! décevants espoirs !

Il fallait secouer cette lâche torpeur cependant, reprendre avec courage le collier de misère et ne pas attrister l'enfant confiée à ses soins.

— Ce n'est pas ma faute, murmurait humblement la petite, quand elle voyait une larme sans cesse prête à tomber des yeux de son institutrice.

— Oui, chère enfant, pardonnez-moi, répondit Giselle, quand ces premiers jours seront passés, vous me retrouverez tout entière, je vous le promets.

Et elle tint parole.

L'idée du devoir était si profondément enracinée en cette âme, qu'elle sut vaincre sa mélancolie, arracher l'apparence de ses regrets et se donner complètement à sa petite élève.

— A la bonne heure ! Je vous retrouve donc, disait la petite fille en récompensant Giselle de son courage par ses naïves caresses. Maintenant que vous souriez, je pourrai m'amuser.

Et l'enfant enthousiaste faisait fête à tous. Elle saluait de ses cris d'oiseaux joyeux les flots laitieux de l'Albula au doux nom, aussi bien que les cimes étincelantes du Bernina, du Rosegg et de l'Ortlée ; l'Ortlée ! le plus beau de ces Titans qui vient étaler jusque dans les vallées ombreuses la blancheur immaculée de ses neiges éternelles !

Comment la comtesse de Gastein avait-elle eu la pensée d'envoyer si loin sa dernière enfant sous la garde d'une jeune fille inexpérimentée en matière de voyage ?

C'est ce que ne se demandera plus le lecteur quand il aura pénétré dans les replis de cette âme perverse.

Il fallait avant tout priver Giselle de la seule joie qu'elle pût ressentir : la réunion avec son frère.

Et pour cela, il était nécessaire, non-seulement de faire quitter à l'institutrice Berlin, le lieu de réunion certain, mais encore tout autre lieu de réunion possible.

En envoyant les voyageuses au fond du Tyrol, il était probable que Raoul n'aurait le moyen de les rejoindre, ni en temps ni en argent.

D'ailleurs, le mentor ne manquait pas. Dorothée

était là, espion infatigable, argus aux cent yeux, qui ne quittait pas d'une semelle l'institutrice de son élève. Chaque jour elle envoyait à sa maîtresse un volumineux courrier rapportant, par le menu, les moindres faits de l'innocente Giselle.

« Mademoiselle Duparc, avait écrit un jour Mme de Gastein, avec une affectation de sans-gêne, comme si elle s'adressait à sa modiste ou à sa couturière, il m'est revenu que vous vous permettez de jouer loin de moi un rôle des plus inconvenants. Vous vous faites appeler ma petite maman par la comtesse Frida. Certes, une pareille sottise ne saurait tromper personne, mais elle me déplaît, et vous aurez soin de vous abstenir d'ambitions aussi grotesques de la part d'une personne à gages. »

Que s'était-il donc passé ?

Un jour que Frida se promenait dans le *Laubengasse*, longue rue de la vieille ville, bordée de maisons à pignons aigus, reposant sur de massives arcades, à l'instar de Berne et de Schaffhouse, elle vit arrêtées à la porte d'un pâtisseries deux fillettes qui contemplaient, d'un air d'admiration, certains gâteaux à demi pétrifiés par le temps, et par la poussière lentement amassée.

Il était aisé de voir que ces pétrifications convoitées se trouvaient encore fort au-dessus des ressources des petites campagnardes.

— Je vais leur en faire présent, murmura Frida

entend un souverain déclarer « qu'il est indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire »

Ce langage, porté par le télégraphe dans toutes les directions, a déjà produit un immense soulagement.

On redoutait la guerre, et l'on entend des paroles de paix.

Malheureusement, la voix qui a prononcé ces paroles est peut-être la voix d'un mourant.

Les médecins qui soignent l'empereur Frédéric III n'oseraient pas affirmer qu'il vivra encore dans trois mois.

Et il est à craindre que la politique de paix ne s'évanouisse avec lui.

On ne considère son avènement que comme une trêve.

L'horizon n'a pas cessé d'être sombre.

La délégation française qui est chargée de représenter le Président de la République et le gouvernement aux funérailles de l'empereur d'Allemagne est ainsi composée :

M. le général Billot, sénateur, commandant le 4^e corps d'armée à Lille, ancien ministre de la guerre et ancien commandant du 18^e corps pendant la campagne de 1870. Le représentant de la République sera accompagné du général de brigade de Sesmaisons, sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre, ancien attaché militaire à l'ambassade de Berlin et qui a toujours eu les sympathies du nouvel Empereur ; du lieutenant-colonel d'artillerie Kornprobst, officier d'ordonnance du Président de la République ; du chef de bataillon d'infanterie breveté Michel, attaché à l'état-major du 1^{er} corps, et du capitaine de cavalerie Haillet, fils du chef d'état-major général du ministère de la guerre.

On a constaté l'effusion avec laquelle Frédéric III a embrassé M. de Bismarck, lorsque le chancelier est monté à Leipzig dans le train impérial. Cet accueil, où l'on ne saurait rien voir de surprenant, coupe court aux racontars de certains novellistes qui, prenant leurs désirs pour la réalité, parlaient déjà de désaccords sérieux, et même de froissements entre l'héritier de Guillaume I^{er} et le prince de Bismarck. Celui-ci reste toujours à la tête du gouvernement et la direction des affaires ne subira aucun changement appréciable. Le dernier rescrit adressé par l'Empereur au chancelier et dont nous publions plus haut la teneur en est la preuve. Sage et pacifique, quoique d'une grande fermeté, ce document démontre que la force de l'Empire allemand continuera à reposer sur son armée, et que les réformes précipitées seront toujours combattues.

M. DE BISMARCK RESTE AUX AFFAIRES

Le Gaulois a reçu de son correspondant à Berlin le télégramme suivant :

« Berlin, 14 mars. — Nouvelle fausseté ; on a parlé à 10 heures à M. de Bismarck du bruit de sa démission.

» Le chancelier a répondu :

à l'oreille de Giselle.

Et aussitôt elle tira sa bourse.

— Laissez donc, mademoiselle, fit observer Dorothee, si vous vous amusez à payer des friandises à toutes les petites gourmandes du pays, vous n'en ferez pas.

La marchande était sur le pas de la porte, peu habituée à voir les étrangers s'arrêter devant sa modeste boutique, elle en voulut à celle qui cherchait à arrêter les libéralités de l'acheteuse.

— Si la maman de la petite demoiselle y consent, dit-elle en jetant un coup d'œil méprisant à Dorothee, je lui ferai voir des marchandises plus fraîches.

— Maman ! Elle a dit maman ! s'écria Frida en battant des mains en signe de joie. Eh ! bien, oui, maman, ma jolie petite maman, en votre honneur, je vais vider ma bourse.

— Et quand elle sera vide ? reprit Dorothee qui voulait avoir le dernier mot.

— Quand elle sera vide, mon oncle de Kastow la remplira.

Frida, pourquoi toujours ce nom qui met au cœur de votre institutrice un souvenir qu'elle voudrait chasser à jamais ? Innocente enfant, vous ignorez qu'il est des mots capables de rouvrir certaines blessures pour les faire saigner de nouveau !

Ce n'est pas Giselle qui vous l'apprendra, elle qui détourne la tête pour vous cacher sa rougeur chaque fois que vous prononcez ce nom si plein de charme et d'amertume. (A suivre.)

» — La minute est au Kaiser ; le temps est à Dieu.

» Authentique. »

FRÉDÉRIC III ET LA PRESSE FRANÇAISE

Le Paris dit que le rescrit de Frédéric III prouve que Guillaume est bien mort :

« Comment le parti militaire ne se sentirait-il pas atteint profondément quand, pour la première fois, l'Empereur cesse de reposer exclusivement ses yeux sur l'armée pour porter ses regards sur la nation ?

» La liberté est entrée en Allemagne. Désormais, on peut prédire que la toute-puissance de M. de Bismarck est finie, l'Allemagne rentre dans une voie nouvelle. »

Pour la France, le nouveau règne s'annonce par une tendance très marquée à se rapprocher de la Russie et de la France :

« Frédéric III a été très touché des marques de sympathie de la France pendant sa maladie. Il semble qu'on est plus très enthousiasmé, à Berlin, de la triple alliance imaginée par M. de Bismarck. »

Le National dit : « Les déclarations de l'empereur Frédéric seront accueillies avec joie par tous les amis de la paix. Le parti de la guerre ne peut pas espérer des encouragements. »

Le Temps fait ressortir l'importance de ces cinq mots : « mais sans encouragements au socialisme », et voit une désapprobation des diverses menées dont M. de Bismarck a été l'instigateur.

Notre confrère remarque aussi qu'il n'est nullement question dans le rescrit de la triple alliance.

A BERLIN

Berlin, 13 mars.

La santé de l'empereur Frédéric est assez bonne ; il a pu recevoir aujourd'hui une députation des maires et des conseils municipaux, et a fait de grands éloges des administrations municipales de l'empire.

Il a été décidé que l'empereur prêterait, comme roi de Prusse, le serment prescrit par la Constitution, en envoyant à la Chambre des députés la formule écrite et signée par lui, sous réserve de prêter plus tard le serment oral. Il n'assistera pas à la séance où le serment sera lu. Cette modalité a été approuvée par le prince de Bismarck et les présidents des deux Chambres.

Berlin, 14 mars.

Le chancelier est toujours indisposé légèrement ; il continue cependant à travailler avec l'Empereur.

Hier, l'Empereur s'est senti assez vivement des fatigues du voyage et n'a pas mangé. Il a reçu la visite de l'impératrice Augusta, qui va beaucoup mieux. Le château ne suffit pas pour loger tous les princes annoncés ; beaucoup descendront dans les grands hôtels de l'avenue des Tilleuls.

L'affluence publique pour visiter le corps de l'Empereur devient colossale ; la prolongation des heures pour l'exposition est insuffisante.

On écrit de Berlin :

« Une foule immense se presse toujours dans la cathédrale qui présente un aspect grave et solennel.

» Les murs, jusqu'à la hauteur de la première galerie, sont tendus de noir ; le sol est également recouvert d'une draperie noire.

» Le chœur est converti en une sorte de bosquet de palmes et de lauriers, au milieu duquel repose, sur un catafalque noir, le cercueil drapé de velours pourpre broché d'or.

» De chaque côté sont placés trois candélabres gigantesques, dont les innombrables cierges répandent une lumière éblouissante.

» On remarque, en outre, tout près du cercueil, des tabourets de soie blanche ornés d'or.

» Devant le cercueil sont déposées de magnifiques couronnes.

» En face de l'autel on a dressé une estrade pour les personnages étrangers et les généraux.

» Trois rangées de fauteuils sont placées devant cette estrade pour la famille impériale.

» L'aspect de la foule est assez disparate mais chacun porte un signe extérieur d

deuil. Les habits de grand deuil sont rares.

» Les uns ont seulement un crêpe à leur chapeau. Les autres ont des gants noirs, mais un pantalon de couleur claire. De pauvres femmes, nue-tête, ont jeté sur leurs robes grises des fichus noirs. Les femmes sont les plus nombreuses, ce sont les plus pressées à se pousser et à avancer au premier rang.

» De vieux généraux reviennent voir leur souverain : ils sanglottent.

» Quelques-uns ne se décident à sortir de l'église qu'après être retournés deux ou trois fois vers le catafalque.

» L'air est embaumé par les roses et les fleurs de toute espèce déposées par tas à plusieurs endroits.

» Le visage de l'empereur a une expression tout à fait calme ; la tête, qui est un peu inclinée vers la gauche, est coiffée de la casquette militaire ; le corps est revêtu de l'uniforme du 1^{er} régiment de la garde, et les épaules sont couvertes du manteau gris historique.

» Quatre grenadiers de la cour en culotte blanche et habit rouge gardent le catafalque.

» On apporte continuellement de nouvelles couronnes que l'on dépose au pied du cercueil. »

Le gouvernement allemand a chargé M. de Schlotzer de demander au Vatican l'envoi d'un représentant spécial pour le couronnement de l'Empereur. Le Vatican y a consenti, mais la question de personne n'est pas encore réglée. M. de Schlotzer a demandé que la désignation portât sur M^r Galimberti.

L'empereur de Russie sera représenté à Berlin, aux obsèques de l'empereur Guillaume, par le grand-duc prince héritier.

Se rendront en outre à Berlin : les feld-maréchaux grands-ducs Nicolas et Michel, avec leurs suites, une députation de la maison militaire de l'Empereur, et des députations des régiments dont l'empereur Guillaume était le chef.

Saint-Petersbourg, 14 mars.

Le Messager du gouvernement publie les lignes suivantes :

« L'Empereur charge le grand-duc héritier de le représenter aux obsèques de l'empereur Guillaume.

» C'est la première fois que le prince se rend à l'étranger pour représenter son père.

» Le grand-duc héritier ira à Berlin pour exprimer les souhaits que le tzar fait pour le nouveau souverain allemand et pour rendre à la mémoire de Guillaume les hommages qui lui sont dus ; mais ce voyage indique, en outre, que les liens formés par une étroite amitié et la confiance qui unissent depuis longtemps les deux maisons souveraines auxquelles l'empereur Guillaume est resté fidèle jusqu'à son dernier soupir, ne deviendront pas moins solides sous le règne du nouveau souverain allemand.

» Ces liens continueront à garantir le maintien des relations pacifiques qui existent entre la Russie et l'Allemagne et qui sont indispensables à la prospérité des deux empires et contribuent à un si haut degré à écarter toute complication internationale. »

Le maréchal Quesada, qui doit représenter l'Espagne aux obsèques de l'empereur Guillaume, est allé rendre visite à la Reine-Régente, et est parti porteur d'une lettre autographe de la reine au nouvel empereur.

Le prince royal d'Italie est parti avant-hier pour représenter le roi aux funérailles de l'empereur Guillaume.

La statue de Parmentier

L'inauguration de la statue que la ville de Neuilly a élevée en l'honneur de Parmentier, célèbre agronome, a eu lieu dimanche, place de la Mairie, sous la présidence de M. Viette, ministre de l'agriculture, et de M. Faye, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. L'Académie des sciences était représentée officiellement, à cette cérémonie, par MM. Jansen et Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel.

Le monument est érigé, avenue du Roule, en face de l'Hôtel de Ville. Une magnifique estrade avait été élevée pour recevoir la municipalité, les invités et les délégués de la Société d'agriculture.

Le socle en granit porte la simple inscription :

A PARMENTIER
LA VILLE DE NEUILLY.

Il est surmonté de la statue de bronze de Parmentier, œuvre du sculpteur Gaudet. Le célèbre agronome est représenté debout, la tête nue, légèrement penchée, et il examine le précieux tubercule qu'il vient de couper. Son couteau est encore dans sa main droite. Il porte en bandoulière une sorte de bissac rempli de pommes de terre. A ses pieds est placée une bêche.

Des discours ont été prononcés au nom du gouvernement, de la municipalité, par M. Rousselet, maire, et au nom de l'Académie des sciences.

Cette statue, don de l'Etat, devait d'abord s'élever sur la place Parmentier, au milieu des anciens terrains des Sablons, où ont été plantées les premières pommes de terre ; mais cette place est située au carrefour de plusieurs rues, et l'érection à cet endroit aurait gêné la circulation.

L'INCENDIE DE L'OPÉRA-COMIQUE

La Cour d'appel a rendu hier son jugement dans l'affaire de l'incendie de l'Opéra-Comique.

L'arrêt, qui est fort long, décide qu'aucun fait de maladresse ou de négligence ne peut être retenu contre M. Carvalho, qu'il ne pouvait et n'avait pas à prendre d'autres mesures que celles qu'il a prises, que l'incendie a été une catastrophe inévitable dont personne ne peut être rendu responsable.

En ce qui concerne André, l'arrêt déclare qu'il est resté à son poste et a agi conformément aux ordres qu'il avait reçus.

En conséquence, M. Carvalho et le pompier André sont acquittés.

Les parties civiles sont condamnées aux dépens.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mars.

Le marché du comptant est excellent spécialement pour nos rentes et aide spécialement à la reprise, nous les laissons presque toutes en hausse : 3 0/0, 82.82 ; 4 1/2 0/0, 106.77.

L'action du Crédit Foncier maintient fermement son cours à 1,383. Les obligations foncières et communales montrent une excellente tenue et consolident leur dernière avance. Les Bons de la Presse se cotent à 23 fr., les Bons à lots reviennent à 127.

La Société Générale est ferme à 455. Le dividende de 1887 a été fixé à 12.50 par action libérée de 250 francs. Les bénéfices de février se sont élevés à 305,420 fr. 07 contre 281,674 fr. 43 pour le mois précédent, frais généraux déduits.

Les Dépôts et Comptes courants sont sans changement à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

L'action de Panama est à 256. L'émission partielle d'obligations remboursables à 1,000 francs qui doit avoir lieu aujourd'hui laissera aux Chambres le temps d'examiner avec soin la proposition de loi qu'un certain nombre de députés viennent de déposer, appuyée d'ailleurs de pétitions dont le nombre de signatures dépasse actuellement cent cinquante mille. La commission d'initiative parlementaire s'est, du reste, saisie samedi dernier, du projet de loi en question, et nous croyons savoir que dès maintenant elle est favorable à la prise en considération de la proposition.

L'action Corinthe se présente de plus en plus faible. Cette baisse est due principalement à deux causes : la première au peu de succès de la dernière émission, la seconde au peu de garanties qu'offrent cette entreprise.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

AVIS DE CRU

Tours, 14 mars, 3 h. soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m 70 à Saumur, et qu'il aura lieu le 17 mars, vers 8 heures du soir.

Aujourd'hui 15, à midi, la Loire est à 3^m 50 au pont de Saumur.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session de printemps des Conseils généraux s'ouvrira, dans toute la France, le lundi 9 avril prochain.

Un vétéran de la typographie

Le 8 décembre 1840, M. Antoine Lépine entra à l'imprimerie de l'*Echo Saumurois* comme ouvrier typographe.

Aujourd'hui, après 47 ans et 3 mois de services consécutifs dans le même atelier, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient de décerner à ce vétéran du travail une médaille d'honneur en argent.

Voici du reste la lettre officielle reçue ce matin et qui annonce cette récompense bien méritée :

MINISTÈRE
DU
COMMERCE et de l'INDUSTRIE
Direction du Commerce Intérieur
BUREAU DE L'INDUSTRIE
ALLOCATION
D'UNE MÉDAILLE D'HONNEUR
D. n° 4168.
MONSIEUR,
Paris, le 13 Mars 1888.

Je suis heureux de vous informer que, conformément aux dispositions du 16 juillet 1886, je vous ai accordé une médaille d'honneur en argent.

Je me félicite de pouvoir récompenser, au nom du gouvernement de la République, vos longs et dévoués services dans le même établissement.

La médaille dont il s'agit, ainsi que le diplôme, vous parviendront ultérieurement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Pour le Ministre, et par autorisation,
LE CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR DU SERVICE INTÉRIEUR,
C. NICOLAS.

A. M. LÉPINE, ouvrier chez M. Godet, imprimeur à Saumur (Maine-et-Loire).

Ce vieux typo jouit encore d'une parfaite santé et travaille toujours à la casse.

Vœu de la Société agricole et industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, relatif au projet sur les bouilleurs de cru.

La commission nommée par la Société agricole et industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, dans sa séance du 24 février dernier, pour examiner la question des bouilleurs de cru, a émis le vœu suivant :

« Considérant :

1° Que les propriétaires doivent rester maîtres du droit de distiller les produits de leurs récoltes, en vins, cidres, poirés, prunes et cerises; que les soumettre pour la jouissance de cette faculté à l'exercice et à la surveillance de la régie, ce serait restreindre le droit primordial de propriété qui permet au propriétaire d'user en toute liberté, dans son domicile, du produit de sa récolte;

2° Que l'expérience faite de 1872 à 1875 a démontré les graves et nombreux inconvénients de la loi qu'on veut rétablir contre les bouilleurs de cru;

3° Que l'agriculture et la viticulture, atteintes par les ravages du phylloxera et d'autres maladies cryptogamiques de la vigne; le bas prix du blé et celui des bestiaux, ne peuvent supporter de nouveaux impôts;

4° Que la loi projetée comporte avec elle des mesures vexatoires et non pratiques; vexatoires, parce qu'elles mettent l'agriculture, dont les travaux ne peuvent être différés, à la disposition, à la convenance et à la discrétion de l'employé de la régie; inapplicables, parce que la distillation du vin est une opération qui ne peut être réglementée à l'avance, dont on ne peut ni prévoir ni déclarer, ni la durée ni le rendement et sujette aux difficultés inhérentes à tout procédé industriel;

5° Que la prise en charge à moins d'être approximative, que la déclaration au receveur burlesque à moins d'être fictive, ce à quoi consentiront difficilement et bien imprudemment et l'Etat et le bouilleur de cru; que la prise en charge et la déclaration ne peuvent être sérieusement établies qu'au moyen d'appareils que le cultivateur ne peut acheter, ses ressources étant déjà, par ailleurs, largement épuisées;

6° Que souvent le viticulteur distille une partie de sa récolte pour améliorer l'autre, trop faible en alcool ou détériorée par les maladies si nombreuses qui attaquent le vin; qu'à ce titre il reste producteur de vin, que ce travail de sauvegarde doit échapper à toute taxation, et que tout empêchement à son exécution serait un dol commis par l'Etat;

7° Que beaucoup d'ouvriers de la campagne augmentent leur bien-être en distillant ou faisant distiller des mûres sauvages et des prunelles, dont l'alcool sert à réparer leur forces, comme aussi à composer des remèdes contre les coups et blessures

dont ils sont très souvent victimes; la loi proposée lèserait donc une partie intéressante et pauvre de la population;

8° Que la diminution de production des alcools de vin laisserait la place libre à de mauvais alcools, dont les effets désastreux pour la santé publique ont été signalés dans des rapports à la Société de médecine;

9° Que les bons alcools sont employés dans la droguerie, dans la pharmacie et dans la préparation des matières tinctoriales; que ces industries subiraient le contre-coup des effets de la loi projetée;

10° Que la commission dite de l'alcool, qui a élaboré le projet de loi contre les bouilleurs de cru, est composée de huit distillateurs d'alcool, intéressés au succès de la loi et représentant à peine 200 distillateurs; que le commerce des liquides est représenté par trois membres éminents; et que 600,000 viticulteurs n'y ont aucun représentant attitré, que cet oubli est infiniment regrettable et contraire à tous les précédents d'enquête;

11° Que si l'administration des contributions indirectes, qui n'a aujourd'hui à surveiller que 35,000 entrepôts fictifs, agglomérés dans quelques grands centres, n'a pu, malgré une armée d'employés, de fonctionnaires, de brigades de gendarmerie et d'agents de police, et malgré les primes accordées sur le prélèvement des amendes, empêcher les fraudes considérables qui portent préjudice au Trésor, elle ne pourra exercer fructueusement les 600,000 bouilleurs de cru, disséminés partout et que la loi vise, qu'à la condition d'augmenter démesurément le nombre de ces agents de surveillance; que le côté économique de la loi nous échappe, car les difficultés de perception seront énormes et entraîneront un travail qui absorbera une bonne partie des droits perçus;

« Emet le vœu que les dispositions libérales de la loi du 15 décembre 1875 soient maintenues.

» Pour le président, M. le sénateur Blavier, absent,
» Le vice-président,
» DEPERRIÈRE.
» Le vice-secrétaire, rapporteur,
» G. DE CAPOL. »

UNE ÉVASION. — Un jeune détenu, Edouard Moresson, s'est évadé lundi matin (12 mars), à 10 heures, de la colonie de Saint-Hilaire; il est âgé de 46 ans. La gendarmerie est à sa recherche.

ANGERS.

Au théâtre. — Lundi soir, pendant la représentation gratuite de *Carmen*, au Grand-Théâtre, une scène de pugilat s'est produite entre deux spectateurs. L'un des boxeurs, mis hors de combat par un coup de poing formidable reçu près de l'œil gauche, a dû être conduit chez M. Houdet, pharmacien, place Sainte-Croix, pour y recevoir les soins qu'exigeait son état.

ASSOCIATION ARTISTIQUE

Le prochain concert populaire, dernier concert extraordinaire de la saison, dimanche 18 mars, sera donné avec le concours de : M. Henri Maréchal, compositeur, grand prix de Rome; M^{me} Panchioni (soprano), des concerts Lamoureux, Colonne, etc., de Paris; M. Bosquin (ténor), de l'Opéra et des principaux concerts parisiens; M^{me} Mélodie (soprano), du Conservatoire national de musique; M. Lafargue (baryton), du Conservatoire national de musique.

TERRIBLE EXPLOSION A CHALONNES; TROIS VICTIMES

Lundi 12 mars, vers 7 heures 1/2 du matin, une terrible explosion s'est produite dans les mines, au moment où le nommé Stephan était descendu dans une galerie pour y chercher des planches. Le malheureux fut enseveli sous les décombres.

Deux autres ouvriers, Bobard et Laroche, qui travaillaient à 200 mètres de là, ont été atteints par l'explosion.

Bobard a été tué sur le coup. Laroche a le corps couvert de brûlures qui laissent peu d'espoir de le sauver.

Mardi seulement on a retrouvé, enseveli sous les décombres, le cadavre de Stephan. Stephan n'a pas d'enfants, mais Bobard et Laroche sont tous les deux pères de famille.

L'enterrement de Stephan et de Bobard a eu lieu mardi soir.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

On signale de Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée) un accident épouvantable.

Le nommé Cousin, âgé de 45 ans, charretier chez M. Guibaud, marchand de grains, à Niort, route de Paris, conduisait mardi une charrette attelée de deux chevaux.

La barrière du passage à niveau était ouverte. Cousin s'engagea sur la voie.

A ce moment arrivait le train-poste parti de Niort à 11 heures 30. L'attelage fut tamponné avec une telle violence que Cousin fut tué sur le coup et les deux chevaux mis en pièces.

La victime laisse une veuve avec quatre enfants.

Le Contribuable

qui paye la plus forte somme au timbre du gouvernement, comme produit de pharmacie, est le fabricant des Pilules Suisses. Chaque boîte, qui sort de sa fabrique, porte le timbre bleu du gouvernement sur l'étiquette (croix blanche sur fond rouge), couleurs bien connues des malades de France et de l'étranger.

Bordeaux, le 2 août 1887. — Grâce à vos Pilules Suisses, les fonctions digestives se sont rétablies et sont devenues à peu près régulières comme avant ma gastrite. Veuillez m'envoyer encore une boîte à 1 fr. 50 : maintenant je digère bien et l'appétit m'est revenu. Je vous exprime tous mes remerciements.

B. JULIEN, 24, rue des Bouviers.
A. M. Hertzog, pharmacien, 29, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 mars, soir.

L'affaire Caffarel est revenue aujourd'hui. Après de courtes observations du substitut Lombard, déclarant qu'il n'a rien à retrancher de son réquisitoire précédent, les plaidoies commencent.

Le jugement a été remis à mardi.

L'ambassade extraordinaire chargée de représenter le gouvernement de la République française aux obsèques de l'empereur d'Allemagne est partie hier matin, à sept heures, pour Berlin, où elle est arrivée ce matin à huit heures.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Carnot, sénateur, père du Président de la République, est dangereusement malade.

La réception qui devait avoir lieu ce soir jeudi au palais de l'Élysée a été contremandée.

M. Carnot père habite, 422, rue de la Boétie. Le père du Président de la République n'a pas quitté la chambre depuis plusieurs jours.

Le bulletin médical dit que la pneumonie suit son cours régulier; la fièvre est modérée; l'état des forces reste satisfaisant.

On télégraphie d'Arles, 14 mars :

« Les obsèques des deux zouaves assassinés ont eu lieu hier devant toute la population. La nuit, les troupes ont dû dégager les abords de la mairie, que la foule menaçait pour s'emparer des prisonniers. Les cercles avaient mis leurs drapeaux en berne.

« Les cercueils étaient portés par deux délégations de zouaves, tandis que d'autres, en armes, faisaient le service d'honneur.

« Au cimetière, le capitaine Pellien a fait l'éloge des défunts, échappés au climat du Tonkin et morts assassinés lâchement.

« Après l'enterrement, plusieurs cris de : « Vive la France ! Vive l'armée ! A bas les assassins ! » furent proférés. Le maire dut inviter la population au calme. De nombreux ouvriers italiens travaillant aux terrassements des bords du Rhône ont jugé prudent de partir en présence de l'indignation de la population. »

Berlin, 14 mars.

Par suite du mauvais temps et du froid, il serait possible que les funérailles fussent retardées. On attend le roi de Saxe, le roi de Roumanie, le roi des Belges, les grands-ducs de Russie, tous les princes allemands et les représentants de tous les pays d'Europe.

Les préparatifs que l'on fait sont grandioses.

La Gazette nationale déclare que l'entente est complète entre l'empereur Frédéric et M. de Bismarck.

Un article de la Gazette nationale s'attache

à démontrer que le désarmement des puissances est impossible; l'Allemagne doit rester armée pour défendre la liberté de l'Europe contre les prétentions de la France.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 15 mars, 10 h., matin.

Mise en non-activité du général Boulanger

Sur le rapport du général Logerot, ministre de la guerre, approuvé par le Président de la République, le général BOULANGER vient d'être mis en non-activité par retrait d'emploi, pour manquements à la discipline.

Paris, 15 mars, 1 h. 20, soir.

Le gouvernement reste muet sur les mobiles et les conséquences prévues du rapport du ministre de la guerre approuvé par le Président de la République et publié inopinément à l'*Officiel* de ce matin, autorisant le ministre à mettre le général Boulanger en retrait d'emploi.

Au conseil des ministres, la presse n'a reçu aucune communication à ce sujet.

Toutefois il est certain qu'avant de rendre ce décret sanctionnant officiellement cette grave mesure, le gouvernement a résolu d'attendre l'issue des incidents qu'elle provoquera aujourd'hui à la Chambre.

La nouvelle commence seulement à se répandre dans Paris.

Aucune mesure extraordinaire de sûreté n'est prise ostensiblement jusqu'à présent.

Alcools pour brûler

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défier toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 15 mars,

La Perle du Brésil, opéra-comique en 3 actes, musique de Félicien David.

L'Amour mouillé, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Samedi 17 mars,

Angers par-ci, Angers par-là, revue.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES LITTÉRAIRES PARISIENNES (2^e année)

Paul DESHAYES, directeur-administrateur.

Samedi 17 Mars 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE

M. ABEL, du Vaudeville; M^{lle} B. DHARCOURT, du Vaudeville; M^{me} PAUL DESHAYES, du Palais-Royal; M^{me} HERBERT CASSAN, de la Porte-St-Martin; M^{lle} LUCEUILLE, de la Renaissance; M^{me} M. DESCHAMPS, du théâtre impérial de Saint-Petersbourg; M. COURT, du Vaudeville.

Le grand succès actuel de la Comédie-Française

LA SOURIS

Comédie nouvelle en 3 actes,

de M. Édouard PAILLERON, de l'Académie française, auteur du Monde où l'on s'ennuie.

Mise en scène exacte à celle du Théâtre-Français.

On commencera par :

L'AUTRE MOTIF, comédie en 1 acte,

de M. E. Pailleron, jouée par M^{lle} Luceuille, M. Deschamps et M. Court.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. JAMES, notaire à Saint-Étienne de Corcoué (Loire-Inférieure), et de M. LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

ADJUDICATION

Le Mardi 17 Avril 1888, à une heure de l'après-midi, à Saint-Étienne-de-Corcoué, en l'étude de M. JAMES,

DE LA BELLE TERRE

DU GRAND-BOIS

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

D'une superficie de 150 hectares d'un seul tenant;

Cette propriété comprend : maison de maîtres, vastes servitudes, trois métairies, quatre borderies, vingt hectares d'excellentes vignes,

Chasse — Pêche.

Près la propriété sera établie une gare pour le chemin de fer de Nantes à Legé.

Mise à prix : 210,000 fr.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser auxdits M. JAMES et LE BARON. (168)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située Basse-Île, à Saumur,

Comprenant : 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1^{er} étage; Jardin bien planté, et servitudes; 2 hectares environ de boires poissonneuses.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Dacier, n° 28.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,

Route d'Angers, en face la gare.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située Grande-Rue, n° 23 bis.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28. (100)

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haffner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,

Epicierie et Débit de Vin

Situés rue de Fenet, 58, à Saumur.

BILLARD A VENDRE

Rue de Fenet, 58, Saumur.

A VENDRE

Chiens courants, d'espèces différentes.

S'adresser à M. ANGEARD, au château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (161)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

France à domicile, pour un an.... 6 fr. — pour six mois.. 3 fr. 50 — pour trois mois. 2 fr. 50 Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif des principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Offres et Demandes

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME d'un certain âge demande un emploi de bureau dans une maison de commerce ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 14 à 15 ans ayant de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiceries. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 95	82 80	Est	795	795	Obligations.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	86	86	Paris-Lyon-Méditerranée	1270	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529	533	Est	389	390
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	525	526	Midi	389	400 50
4 1/2 % (nouveau)	106 70	106 67	Nord	1542 50	1547 50	— 1869, 3 %	412	411 50	Nord	407 50	407 50
Obligations du Trésor	512	515	Orléans	1345	1345	— 1871, 3 %	401	402	Orléans	401 75	402 50
Banque de France	3750	3735	Ouest	900	900	— 1875, 4 %	525	523 50	Ouest	399	400
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1435 50	1432 50	— 1876, 4 %	526	524	Paris-Lyon-Méditerranée	399	401
Comptoir d'escompte	1032 50	1037 50	Canal de Suez	2125	2122 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	398	397
Crédit Lyonnais	—	581 25	C. gén. Transatlantique	517 50	517 50	Obligations communales 1879	478	477	Canal de Suez	—	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1378 75	1378 75	Russe 5 0/0 1870	96 50	98	Obligat. foncières 1879 3 %	487	485	Panama 6 0/0	315	—
Crédit mobilier	312 50	312 50				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	382 50	383			
Canal Intér.-Panama	262 50	260									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	»	»	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 38	3 05	5 42	11 7	»	»	»	»
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	»	Saumur (état)	»	8 31	4 13	»	8 30	»	»	»	»	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	»	»	Nantilly	»	8 37	4 26	»	8 43	»	»	»	»	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	»	»	Montreuil (a)	»	9 19	4 55	»	9 08	»	»	»	»	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	»	»	— (départ.)	»	9 29	5	»	9 20	»	»	»	»	»
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	»	»	le Vaudelnay	»	9 40	5 11	5 17	9 31	»	»	»	»	»
— (départ.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	»	»	Baugé	»	9 50	5 20	5 44	9 42	»	»	»	»	»
Thouars	»	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	»	Doué	»	9 57	5 27	6 21	9 51	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	»	»	»											
Poitiers	»	10 33	»	»	»	»	»	12 12	»											

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 34	8 13	10 05	»	»	»
La Ménitrie	2 32	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	8 42	10 35	»	»	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 24	8 54	10 47	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 30	9 00	10 53	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 38	9 08	11 01	»	»	»
Saumur (a)	3 22	7 48	9 34	12 44	4 20	6 49	9 20	11 13	»	»	»
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	9 25	11 18	»	»	»
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	9 37	11 30	»	»	»
Port-Boulet	»	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 32	10 03	»	»	»
Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 52	5 46	7 59	11 16	»	»	»
Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 48	11 30	»	»	»

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45	10 30
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 28	10 59
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 24	9 44	11 15
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 34	10 01	11 32
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 26	11 57
— (départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 12	10 32	12 03
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 25	10 45	12 16
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 32	10 51	12 22
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 39	10 59	12 30
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 42	11 11	12 42
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 32	11 53	13 04

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir	Omn. mixte	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	»	»
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	»	»
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	»	»
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	»	»
Baugé	8 33	2 13						